



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 23 - Partenariat avec la Région pour la réalisation de la signalétique patrimoniale de la Citadelle

Partenariat avec la Région pour la réalisation de la signalétique patrimoniale de la Citadelle

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

La Direction Citadelle travaille actuellement à un projet de refonte globale de sa signalétique.

Ce projet a pour but d'améliorer le service rendu aux visiteurs, d'animer et de valoriser le secteur du Parc Saint-Etienne, de redynamiser l'intérêt de la visite en complémentarité de la mise en place du nouvel outil numérique d'aide à la visite, d'harmoniser le dispositif dans le respect du monument et de clarifier les informations données au visiteur.

Il comportera donc des informations directionnelles, de sécurité, d'offre culturelle et de services, mais également des informations d'ordre patrimonial, permettant l'interprétation du monument.

La Région Franche-Comté proposait depuis de nombreuses années la réalisation d'une signalétique patrimoniale -action reprise et étendue géographiquement par la nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté- en prenant en charge 80 % du coût de réalisation, 20 % restant à la charge de la collectivité bénéficiaire. La Ville de Besançon a choisi de travailler avec la Région dans ce cadre pour ses monuments présents au centre-ville.

Aussi, dans un souci de cohérence, il est proposé de travailler à nouveau en partenariat avec la Région pour la réalisation de la signalétique patrimoniale de la Citadelle. Nous pourrions ainsi bénéficier de la réalisation de panneaux s'inscrivant dans la charte signalétique définie par la Région, qui répond à nos attentes en termes de durabilité et d'esthétique.

La Direction Citadelle fournirait les textes et illustrations pour l'ensemble des panneaux selon un calendrier qui serait défini en concertation avec les services de la Région. 28 panneaux seraient concernés, avec un reste à charge pour la Ville d'environ 12 000 €.

Cette collaboration serait initiée dès 2017 pour une réalisation 2018, ce qui correspond au planning prévisionnel de la réalisation de l'ensemble du projet signalétique, qui fera l'objet d'un appel d'offre par ailleurs.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition et d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme COMTE-DELEUZE n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0



Préfecture du Doubs

03 JUL. 2017

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe

Danièle DARD.